



**Syndicat Mixte
Sambre Mobilités**

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

<p>Séance du : 11 avril 2024 Lieu de réunion : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. Convocation : 3 avril 2024 Affichage ordre du jour : 3 avril 2024 Délibération : n°09/2024 Réfs : BC/SP/CW. Objet : Financement du transport scolaire des lycéens éligibles à la gratuité pour l'année 2024 – Participation de la CAMVS.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 18 Nombre de votants : 20 dont 2 pouvoirs</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 avril 2024 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélie WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT – Aude VAN CAUWENBERGE à Antony LARROQUE.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE

CCPM : Délégués suppléants : Alain GERARD-José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Alain GERARD

Financement du transport scolaire des lycéens éligibles à la gratuité pour l'année 2024 – Participation de la CAMVS.

Exposé :

M. le Président rappelle que, chaque année depuis 2012, date du désistement du Département sur le sujet, la Région finance à parité avec les Autorités Organisatrice de la Mobilité, la gratuité du transport des lycéens au sein des périmètres de compétence des AOM telle que le Syndicat Mixte.

La participation versée par la Région chaque année au Syndicat est forfaitaire et s'élève pour une année pleine à 280.148,82 €. Ce montant a été calculé sur la base des effectifs des lycéens du Syndicat ayant droit à la gratuité de l'année scolaire de référence 2007/2008.

Les modalités de ce financement sont définies dans une convention annuelle entre le Syndicat et la Région Hauts-de-France. Monsieur le Président précise également que la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre contribue à parts égales avec la Région au financement, versant également chaque année une somme forfaitaire de 280 148,82 € au Syndicat pour garantir la gratuité des transports pour les lycéens.

Pour l'année 2024, le montant versé par la CAMVS pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 reste identique à celui des années précédentes, soit 280 148,82 €.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Sambre Mobilités :

- Vu les précédentes délibérations relatives aux transports des lycéens,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du Syndicat Mixte Sambre Mobilités en date du 3 avril 2024,
- Sur proposition de M. le Président,

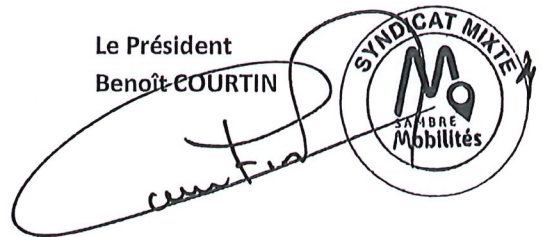
Considérant :

- La nécessité de délibérer de façon annuelle pour fixer la participation de la CAMVS.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de fixer la participation de la CAMVS à la gratuité des transports scolaires pour l'année 2024 pour les lycéens à 280.148,82 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
- **PRECISE** que la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre complète à parité la part de financement de la Région et verse une participation chaque année au SMTUS pour assurer la gratuité du transport des lycéens.
- **AUTORISE** M. le Président à recouvrer cette somme.
- **CHARGE** M. le Président à transmettre la présente délibération aux services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe chargée du contrôle de légalité, ainsi qu'à M. Le Président de la CAMVS, afin d'initier le recouvrement de cette somme.

Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr